

5. - LEGISLATION

PELERINAGE A LA MECQUE

— Arrêté du Premier Ministre du Royaume de Tunis du 18 juillet 1952 (J.O. T. du 1^{er} août 1952). Modifie l'arrêté du 17 juin 1952 relatif au pèlerinage à La Mecque en 1952.

CARTE D'IDENTITE PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES

— Arrêté de l'Ambassadeur de France Résident Général de la République Française à Tunis du 7 août 1952 (J.O.T. du 8 août 1952). Porte dérogation aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté résidentiel du 17 octobre 1938, relatif à la carte d'identité professionnelle des journalistes.

ECONOMIES BUDGETAIRES

— Arrêté du Directeur des Finances du 8 août 1952 (J.O.T. du 12 août 1952). Porte réalisation d'économies au titre du Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien (Office du Commerce Extérieur de la Tunisie).

— Arrêté du Directeur des Finances du 8 août 1952 (J.O.T. du 12 août 1952). Porte réalisation d'économies au titre du Ministère du Commerce et des organismes qui lui sont rattachés. (Office du Tourisme et de l'Expansion Commerciale (OFITEC)).

— Arrêté du Directeur des Finances du 8 août 1952 (J.O.T. du 12 août 1952). Porte réalisation d'économies au titre du Ministère du Travail.

— Arrêté du Directeur des Finances du 8 août 1952 (J.O.T. du 12 août 1952). Porte réalisation d'économies au titre de la Direction des Finances.

— Arrêté du Directeur des Finances du 8 août 1952 (J.O.T. du 12 août 1952). Porte réalisation d'économies au titre de la Direction des Travaux Publics.

— Arrêté du Directeur des Finances du 8 août 1952 (J.O.T. du 12 août 1952). Porte réalisation d'économies au titre de la Direction de l'Instruction Publique.

— Arrêté du Directeur des Finances du 8 août 1952 (J.O.T. du 12 août 1952). Porte réalisation d'économies au titre de l'Administration Centrale de l'Armée Tunisienne.

DROITS DE DOUANE

— Application à la Tunisie de l'arrêté interministériel du 28 juin 1952 (J.O.T. du 12 août 1952). Porte rétablissement et réduction des droits de douane d'importation applicables à certains produits.

— Décret du 31 juillet 1952 (J.O.T. du 19 août 1952). Porte modification du droit de douane sur le riz.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 1^{er} août 1952 (J.O.T. du 19 août 1952). Fixe les conditions d'exonération du droit de douane sur le riz de semence.

— Application à la Tunisie de l'arrêté interministériel du 22 juillet 1952 (J.O. T. du 26 août 1952). Porte modification du tarif des droits de douane d'importation.

ASSURANCES

— Arrêté du Directeur des Finances du 11 août 1952 (J.O.T. du 26 août 1952). Porte majoration des primes des contrats d'assurances contre les accidents du travail en Tunisie.

PRODUITS MONOPOLISES

— Arrêté du Directeur des Finances du 4 août 1952 (J.O.T. du 26 août 1952) relatif à la nomenclature des produits monopolisés (tabac).

LOI FONCIERE

— Décret du 14 août 1952 (J.O.T. du 19 août 1952). Porte modification de l'article 258 de la loi foncière.

CEREALES

— Rectificatif au J.O.T. n° 59 du 22 juillet 1952 (J.O.T. du 1^{er} août 1952). (Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 17 juillet 1952, relatif aux modalités de paiement des frais de transport des céréales de la récolte 1952).

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 29 août 1952 (J.O.T. du 29 août 1952). Fixe le prix et les modalités de paiement, de stockage et de rétrocession des blés pour la campagne 1952-1953.

VIGNES

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 2 août 1952 (J.O.T. du 8 août 1952). Modifie l'arrêté du 25 août 1938, modifié par l'arrêté du 28 janvier 1949 fixant la liste des porte-greffes et greffons qui doivent être utilisés pour les plantations de vignes.

OLIVIERS

— Décret du 7 août 1952 (J.O.T. du 12 août 1952). Interdit l'abatage et l'arrachage des oliviers.

FONDS D'ENCOURAGEMENT DE L'ELEVAGE DU CHEVAL EN TUNISIE

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 22 juillet 1952 (J.O.T. du 8 août 1952). Concerne l'utilisation du Fonds d'Encouragement de l'Elevage du Cheval en Tunisie.

SOCIETE DE COURSES DE CHEVAUX

— Décret du 14 août 1952 (J.O.T. du 19 août 1952). Porte réglementation des conditions d'autorisation et de fonctionnement des sociétés de courses de chevaux.

OUVERTURE ET FERMETURE DE LA CHASSE

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 6 août 1952 (J.O.T. du 8 août 1952) Porte ouverture et fermeture de la chasse.

MALADIES CONTAGIEUSES DES ANIMAUX

— Décret du 7 août 1952 (J.O.T. du 12 août 1952). Ajoute la brucellose des espèces ovine, caprine, bovine et porcine à la liste des maladies contagieuses des animaux prévues par le décret du 3 février 1885.

MIELS

— Arrêté du Ministre du Commerce du 6 août 1952 (J.O.T. du 8 août 1952). Définit les miels.

METIERS ARTISANAUX

— Arrêté du Ministre du Commerce et du Directeur des Finances du 6 août 1952 (J.O.T. du 8 août 1952). Fixe la liste des métiers artisanaux.

ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODOES

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 25 juin 1952 (J.O.T. du 1^{er} août 1952). Complète la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes annexés au décret du 27 mars 1919 réglementant ces établissements.

COMBUSTIBLES MINERAUX SOLIDES

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 7 août 1952 (J.O.T. du 12 août 1952). Fixe les prix de vente des combustibles minéraux solides.

REGIME DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES

— Arrêté du Directeur des Finances du 23 juillet 1952 (J.O.T. du 8 août 1952). Fixe le taux des cotisations au régime de prévoyance.

— Arrêté du Directeur des Finances du 23 juillet 1952 (J.O.T. du 8 août 1952). Modifie l'arrêté du 25 août 1951, relatif à l'application du décret du 12 avril 1951, instituant un régime de prévoyance des personnels de l'Etat et des collectivités publiques.

— Arrêté du Directeur des Finances du 23 juillet 1952 (J.O.T. du 8 août 1952). Modifie et complète l'arrêté du 17 juillet 1951 relatif à l'attribution du capital décès prévu par le décret du 12 avril 1951.

SECURITE DU TRAVAIL

— Décret du 31 juillet 1952 (J.O.T. du 5 août 1952). Modifie l'article 19 du décret du 6 avril 1950 relatif à l'hygiène et à la sécurité et à l'emploi des femmes et des enfants dans les établissements du commerce, de l'industrie et des professions libérales.

DOCKERS

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 8 juillet 1952 (J.O.T. du 22 août 1952). Modifie l'arrêté du 6 juin 1950 fixant les modalités de classement et d'embauche des dockers du port de Tunis-La Goulette.

— Composition du bureau de la main-d'œuvre du port de Tunis-La Goulette (J.O.T. du 22 août 1952).

FONDS D'AIDE A LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES D'HABITATION

— Arrêté du Directeur des Finances du 8 juillet 1952 (J.O.T. du 5 août 1952). Fixe les modalités d'un emprunt de 500 millions contracté par le fonds d'aide à la construction d'immeubles d'habitation.

RECONSTITUTION DES BIENS MEUBLES D'USAGE COURANT OU FAMILIAL SINISTRES

— Arrêté du Commissaire à la Reconstruction et au Logement en date du 18 juillet 1952 (J.O.T. du 15 août 1952) Homologue le bordereau général des prix forfaitaires permettant le calcul du coût de reconstitution des biens meubles d'usage courant ou familial sinistrés.